



Téléfax: (41-22)-917 90 06
Télégrammes: UNATIONS, GENEVE
Télex: 41 29 62
Téléphone: (41-22)-917 9339
Internet: www.ohchr.org
E-mail: ieulturalrights@ohchr.org

Address:
Palais des Nations
CH-1211 GENEVE 10



Genève, le 29 septembre 2011

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur de vous écrire dans en ma qualité d'Experte indépendante dans le domaine des droits culturels, conformément la résolution 10/23 du Conseil des droits de l'homme. Dans mon troisième rapport, je propose d'explorer le droit de bénéficier des progrès scientifiques et leurs applications, tel que consacré à l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et à l'article 15, paragraphe 1 (b) du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Le droit de bénéficier du progrès scientifique et ses applications, couvre toutes les sciences : sciences de la vie, sciences physiques, sciences du comportement et sciences sociales, mais aussi ingénierie et professions relatives à la santé. La réalisation de ce droit exige que des mesures soient prises pour assurer (a) l'accès de toute personne, spécialement des groupes marginalisés, aux bénéfices des connaissances scientifiques, du progrès et de ses applications, nécessaires pour une vie digne, ainsi qu' à l'information nécessaire pour participer au processus décisionnel dans les domaines de recherche et de développement proposés; (b) la liberté indispensable à la recherche scientifique, y compris les droits des scientifiques à la liberté de pensée, d'opinion et de voyager; (c) la manière, dont la recherche scientifique est entreprise et appliquée, ne résulte pas en la violation de droits de l'homme; (d) l'établissement d'une infrastructure scientifique robuste, qui prennent en compte les ressources humaines et financières requises pour la réalisation du droit de bénéficier du progrès scientifique et ses applications; et (e) le développement et l'encouragement de contacts et de coopération internationaux.

Afin d'évaluer les réalisations et défis relatifs au droit de bénéficier du progrès scientifique et de ses applications, je vous transmets un questionnaire que j'envoie à toutes les parties prenantes. Je vous serais reconnaissante de préparer une réponse au questionnaire (limitée à 2500 mots) et de nous l'envoyer au plus tard le **25 Novembre 2011**. Veuillez aussi joindre des annexes, si nécessaire. Merci d'indiquer également si vous avez des objections à ce que votre réponse soit publiée sur le site Web du HCDH. Si vous avez des questions ou désirez des précisions concernant cette demande, vous pouvez les adresser au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (ieulturalrights@ohchr.org).

Sincèrement votre

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Farida Shaheed'.

Farida Shaheed
Expert indépendant dans le domaine des droits culturels

QUESTIONNAIRE SUR LE DROIT DE BÉNÉFICIER DU PROGRÈS SCIENTIFIQUE ET SES APPLICATIONS

Pouvez-vous s'il vous plaît indiquer les domaines concernant spécifiquement votre organisation travaille en relation avec le droit de bénéficier du progrès scientifique et ses applications, et fournissez des exemples de la nature des questions que vous avez prises et les obstacles que vous avez rencontrés dans le travail avec cette question.

Accès aux bénéfices de la science et de ses applications

1. Quelles mesures juridiques, administratives et autres existent ou sont nécessaires dans votre pays pour:
 - a) Assurer que les populations marginalisées, particulièrement, les femmes, les personnes handicapées, les minorités, les communautés rurales et les populations indigènes bénéficient du progrès scientifique et de ses applications ?
 - b) Promouvoir la recherche et le développement dans les domaines concernant spécifiquement les populations marginalisées, par exemple, en fournissant des mesures incitatives à la recherche innovatrice sur les maladies négligées ?
 - c) Assurer un large accès à l'information et à aux technologies de la communication (par exemple, ordinateurs, Internet et téléphones portables) ?
 - d) Identifier et développer des applications scientifiques nécessaires pour apporter des solutions durables pour assurer le droit qu'a chacun de disposer d'aliments sains et nutritifs et pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi que pour traiter du changement climatique ?

2. Veuillez indiquer les majeur défis dans la recherche scientifique au niveau national, et dans l'assurance de l'accès du développement scientifique et à ses applications, particulièrement au profit des populations marginalisées ?

Responsabilité scientifique, garanties et recours

3. Quelles mesures juridiques, administratives et autres existent ou sont nécessaires dans votre pays pour:
 - a) Surveiller et régulariser la recherche scientifique et ses applications dans les secteurs public et privé afin de prévenir toute atteinte à la pleine jouissance des droits de l'homme? En particulier, les droits humains des participants aux activités de recherche et à leurs applications par des institutions scientifiques des secteurs public et privé (par exemple, les droits à l'information, au consentement libre et éclairé) ?
 - b) Protéger les droits des peuples autochtones et des communautés locales dont les connaissances traditionnelles sont utilisées au développement, à la dissémination, et à la commercialisation d'information, ainsi que de connaissances scientifiques ?
 - c) Fournir des recours et réparations pour tous les effets néfastes de la recherche scientifique ou des applications de la science ou de la technologie (par exemple, le contrôle judiciaire, les institutions nationales des droits de l'homme ou les médiateurs ou autres dispositions administratives) ?

Les droits des scientifiques et le travail conjoint

4. Quelles mesures ont été mises en place pour reconnaître, respecter et protéger les droits des scientifiques :
 - a) A la liberté d'expression, d'information et d'association ?
 - b) De collaborer avec des collègues aux niveaux national et international, y compris par le partage de données, d'échantillons, de résultats de recherche, et d'autres informations, ainsi qu'en voyageant librement à l'intérieur et à l'extérieur des pays et en menant des projets de recherche communes?
5. Quelles mesures juridiques, administratives et autres existent, ou bien qui ont été adoptées ou sont en considérations, afin d'éliminer les obstacles à la communication scientifique et à la collaboration tels que la censure, les restrictions à l'accès à internet ou à la disponibilité gratuite de la littérature et des revues scientifique?

Prise de décision participative et transparence

6. Quelles mesures de sensibilisation sont en place pour diffuser l'information sur la recherche scientifique en cours et ses applications, y compris sur les effets potentiellement néfastes des domaines émergents de la recherche et de ses applications ?
7. Quelles opportunités existent pour une participation effective du public à la prise de décisions relatives aux sciences et technologies, et en particulier pour la participation des femmes ?
8. Quelles mesures ont été prises pour promouvoir une éducation scientifique de qualité pour tous à tous les niveaux, en particulier pour les filles, les populations rurales et pour les pauvres ?

La coopération internationale, les réalisations et les défis

9. Est-ce-que le développement et les applications de la science et de la technologie sont-ils intégrés dans les politiques de coopération internationale, comme l'aide directe au développement programmes? Si oui, prière de fournir les détails.
10. Quels sont les obstacles et les défis à la coopération internationale et quelles mesures ont été prises pour les répondre ? Si oui, prière de fournir les détails.
11. Quels sont les résultats acquis dans le domaine du progrès scientifique et de ses applications ? Prière de fournir les détails.